

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL280322-05

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Lisa FRANCISCI ; M Franck PAOLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Anto ANGELI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M Albert PIREDDA ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Jean-François OTTOMANI par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Victoria COLOMBANI par M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI par M André ROCCHI ; M Pierre-Louis PIERI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Christian PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE par M André POLINI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC par M Albert PIREDDA.

Etaient absents : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI.

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Votants : 26	Absents : 1
Vote pour : 26	Vote contre : 0	Abstention : 0	
Affichage en date du : 30.03.2022	Convocation : 21.03.2022		

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL M14-

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2021, arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de : 749 946,08 Euros

Section d'investissement :

Déficit de -151 829,59 Euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

-De constater l'excédent de fonctionnement de clôture cumulé d'un montant de 1 204 676,91 Euros ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220328-DEL280322-05-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Délibération
N° DEL280322-05

-De constater l'excédent d'investissement de clôture cumulé d'un montant de 758 375,15 Euros ;

-D'autoriser le report à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 636 222,00 Euros et à la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 568 454,91 € et le report à la ligne budgétaire d'investissement « 001 Excédents d'investissements reportés » la somme de 758 375,15 Euros

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

